

rer mes honorables collègues que les conditions y sont meilleures que celles du camp Hughes de 1915 à 1918. Je dirai aux honorables députés de la gauche que lorsque je suis entré dans la cuisine j'ai vu deux énormes poêlons remplis de beignets que l'on était à frire pour le souper. L'honorable député s'est opposé à un article que j'ai lu il y a quelque temps. Je désire, ce soir, faire une rectification, au sujet de la lettre que j'ai mentionnée alors comme venant d'un jeune homme d'un de ces camps. Voici cette lettre :

Vous pouvez certainement dire à M. MacInnis que tout ce qu'a dit le garçon était parfaitement vrai, et il y a au moins six mois que je suis parti de là. Après avoir lu les discours de M. MacInnis, j'ai pensé qu'il ne connaît pas grand-chose à l'aménagement intérieur d'un dortoir. Ce garçon s'est trompé au sujet des couvertures de cheval. Ce sont des couvertures régulières de l'armée.

La famille a dit qu'après mon retour à Winnipeg je me montrais difficile touchant la nourriture. Après avoir lu ces discours, je n'ai pu m'empêcher de vous adresser cette lettre. J'espère que vous êtes en excellente santé.

J'ai une autre lettre du surintendant d'un parc où il y a six cent cinquante hommes dans l'un de ces camps. Ces hommes ne peuvent être mieux traités. Mes honorables amis de la gauche doivent se tromper. Ils ont peut-être un but en faisant ces assertions. Au camp de Vermilion, par exemple, et je suis sûr que l'honorable député de cette région corroborera mes paroles, les hommes sont des mieux nourris, et vivent dans d'excellentes conditions. Naturellement, c'est un camp; ce n'est pas le Royal York ni le Château Laurier. Qu'espérez-vous? Quant à moi si cela peut renseigner mon honorable collègue, je dirais à ces hommes d'aller travailler. Il y a beaucoup d'ouvrage pour eux sur la terre. Les cultivateurs de ma circonscription les demandent. J'ai reçu, aujourd'hui, une lettre d'un cultivateur de ma circonscription qui a offert \$30 par mois à l'un de ces chômeurs. Je connais très bien cet agriculteur, et je sais que l'homme y aurait été bien traité, mais celui-ci n'est resté qu'une journée avec lui. Il est parti parce que le cultivateur l'avait réveillé à six heures et demie pour le déjeuner. Ces hommes sont gâtés, et si vous continuez de les dorloter et de ne leur servir que les meilleurs aliments, comme ceux que leur procure le ministre, vous ne vous en débarrasserez jamais. Mettez-les à la porte des camps et faites-les travailler comme nous avons été obligés de le faire, lorsque nous étions des pionniers. Ceux parmi nous qui habitaient l'Ouest au début n'ont jamais été choyés de la sorte ni vécu dans d'aussi bonnes conditions. J'ignore le but des honorables députés qui se plaignent ainsi, mais j'ai mon idée. Qu'ils visitent ces

camps, et je suis sûr qu'ils changeront d'avis. Je suis allé dans les camps de Vancouver et de New-Westminster, et je n'ai rien vu de répréhensible. L'honorable député de New-Westminster est à son siège, et il sait parfaitement que ces hommes sont bien nourris et que tout est pour le mieux. Il n'y a rien de défectueux dans les camps. Les hommes sont confortables, et l'on ne saurait rien désirer de mieux à moins qu'il n'y ait eu du changement depuis mes visites, il n'y a pas longtemps. J'exhorte mes honorables collègues à se rendre dans ces camps et à les examiner sans parti pris, et ils en viendront à la même conclusion que moi, j'en suis sûr.

M. HEAPS: J'ai une lettre en date du 23 mars 1935, et si le ministre m'assure que son auteur ne sera pas traité injustement, je la lui communiquerai volontiers. Je demande cette assurance, car l'envoi de cette lettre est directement contre les règlements du ministère.

L'hon. M. STIRLING: Je me rends avec plaisir à la demande de l'honorable député.

M. HEAPS: Avec cette entente, je vais remettre la communication au ministre. En réponse à l'honorable député de Marquette, je puis dire que, d'après ce correspondant, l'allocation pour les repas est de 7 c. chacun, soit 21 c. pour les trois repas. Je sais ce que c'est que de servir des repas, non pas précisément dans les camps, et je sais que ce n'est pas avec 7 c. que l'on peut servir un repas bien somptueux. Cet homme se plaint aussi du régime alimentaire, puis il y a des plaintes pires que cela. Entre autres choses, on se plaint de l'insuffisance de la nourriture dans les camps. J'ignore si cette insuffisance des vivres est due à ce que l'allocation pour les repas n'est que de 21 c. par jour pour chaque homme travaillant dans ces camps, ou bien si cela est dû à certaines escroqueries, mais cet homme écrit qu'on y manque de sucre et il attribue la chose à ce que le personnel du camp s'en empare pour fabriquer de la bière domestique. Il y a eu plusieurs plaintes semblables, mais la plus importante portée par cet homme est que l'on constate dans ces camps un sourd mécontentement contre les conditions d'esclavage qui y règnent. Je vais remettre cette communication au ministre et j'espère qu'il va s'occuper de ces plaintes. Je crois qu'il y a un grand nombre d'hommes employés dans ce camp et que les plaintes sont à peu près semblables à celles qui ont déjà été portées à l'attention du comité.

Je veux poser une autre question au ministre. La dernière fois que la chose a été discutée au comité, il y a une semaine, le ministre a déclaré qu'il examinerait d'un œil